

Relire et méditer

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **2 (1945)**

Heft 16

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

GENÈVE :

Impressions d'un élève du C. C. O. de 1945

Mes impressions, voilà une question bien imprévue, j'avoue que j'avais plutôt une mauvaise impression de ce cours. Il y a quelques mois seulement que je suis rapatrié d'un camp de concentration allemand et dès que j'ai entendu parler de camp, j'ai frémi ; mais dès les premières heures, j'ai été agréablement surpris. La vie ici développe l'esprit de camaraderie et elle forme le caractère de beaucoup d'entre nous. J'ai pratiqué intensément les sports et la culture physique alors que j'étais en France, j'avais très bien passé, et avec succès, le brevet sportif national. J'ai été surpris de voir à quel point mon corps était « rouillé » pendant mon séjour en Allemagne. Ce cours m'a permis d'assouplir et de

cultiver mon corps, je ne regrette qu'une chose c'est que ce cours soit déjà terminé.

La discipline n'était pas trop dure et j'aurais le souvenir de magnifiques heures que j'ai passées ici. Ce qui m'intéressa le plus fut les concours de patrouilles ou les qualités de chaque chef furent mises à l'épreuve. C'est en outre quelque chose que l'on ne peut pas se représenter que le sentiment qu'éprouve un Suisse de l'étranger quand il porte, pour la première fois, le drapeau de la patrie. Mon impression générale est en somme très bonne et j'espère que la tradition des cours d'I. P. sera conservée car elle prépare la jeunesse suisse à la tâche qui l'attend.

Genève, oct. 1945.

RELIRE ET MÉDITER.

Le comportement sportif

Notre dernière chronique, dans laquelle nous relevions le danger que représentait pour le jeune sportif l'admiration (lire « L'Admiration », journal No 15) qu'engendre dans le public le haut fait sportif, nous a valu une lettre intéressante de M. Philippe Kourth, professeur, auteur d'une thèse remarquée sur « Le sport et l'école ». « Que faire pour réagir ? écrivions-nous. Montrer au jeune sportif que le sport n'est pas un but en soi, mais un moyen de se développer moralement autant que physiquement ». — « Le point me semble suffisamment important pour appeler quelque développement », écrit notre correspondant dont les remarques sont si pertinentes que nous lui cédon volontiers la parole.

« L'idéal sportif consiste à se dépasser soi-même au sens propre, c'est-à-dire à améliorer ses performances, et, dans une compétition, à gagner. Au delà de cette acception littérale, il est nécessaire d'inclure dans l'idéal sportif le désir de se dépasser soi-même au sens moral, c'est-à-dire d'acquérir une conduite sportive. Cette conduite sportive, c'est, au delà du respect de la règle, et comme vous le dites, l'acception de la défaite, la modestie, la courtoisie envers l'adversaire (aussi bien après le match perdu que pendant), etc

» Est-ce si difficile de faire aimer (donc pratiquer) à l'adolescent cette conduite sportive au sens élevé du terme ? Je ne le crois pas, car de lui-même il y aspire plus ou moins consciemment. C'est aux dirigeants du sport à fixer cette aspiration de façon qu'elle triomphe des aspirations contraires alimentées par le besoin de puissance et favorisées par l'attitude des spectateurs. Il y a donc un climat de l'activité sportive de l'adolescent à créer, dont on n'a encore qu'une vague idée chez nous. Pour créer ce climat, il faut que les maîtres de gymnastique et

de sport, en qui l'adolescent a foi parce qu'ils lui apprennent à réussir, lui enseignent aussi, et en y insistant, le comportement sportif.

» Du jour où les maîtres de sport, les autres maîtres, les directeurs d'école, les notabilités des clubs croiront à cet idéal sportif, c'est-à-dire au sport moyen de formation de la conduite, un grand pas sera fait, car alors ils désireront l'inculquer à l'adolescent. Avant donc que d'éduquer les jeunes sportifs dans le sens désirable, ce sont les adultes qu'il faudrait... convaincre.»

Nous n'aurions pas su mieux dire et nous souhaitons très vivement que les judicieux conseils de M. Kourth soient entendus, médités... et suivis.

(« Gazette de Lausanne »)

P. Gz.

FORMATION DES CHEFS - COURS DE SKI 1946.

L'OFI organise les cours de ski suivants pour les chefs I. P. romands :

1. 7-12.1 **Lac Noir.**

2. 28.1 - 2.2 **Macolin.**

Le cours No. 1 est prévu pour les skieurs avancés. Pour les chefs qui ont déjà participé avec succès à un cours fédéral de ski, il sera considéré comme cours de perfectionnement.

Le cours No 2 de Macolin est réservé aux chefs I. P. actifs (base) qui désirent apprendre les éléments du ski pour pouvoir entreprendre avec leurs groupements des sorties, etc.

Des examens d'entrée seront organisés pour le cours 1 sur la base du programme du cours facultatif C « Ski » (voir page 19 des prescriptions sur les examens d'aptitudes physiques dans l'I. P.). Les élèves qui ne les réussiront pas seront licenciés. Il n'y a pas d'examen pour le cours 2.

Les bureaux cantonaux I. P. reçoivent les inscriptions et convoquent. Les participants se présenteront en tenue civile.